

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

### Enquête publique sur le projet de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Léaz

Par arrêté en date du 01/08/2017, le président de la Communauté de communes du Pays de Gex a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Léaz.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Lyon a désigné **M. Bernard SORET en qualité de commissaire enquêteur**.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 33 jours du **28/08/2017 à partir de 9h00 au 29/09/2017 inclus jusqu'à 16h00** à la mairie de Léaz et au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, **toute personne intéressée pourra consulter le dossier** comprenant une notice de présentation et les éléments du PLU modifiés au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex : 135, rue de Genève – 01170 Gex ainsi qu'en mairie de Léaz : 9 rue St-Amand – 01200 Léaz aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur sera présent et se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations, **lors de permanences** qui se tiendront aux dates suivantes :

- **Mairie de Léaz le lundi 4 septembre 2017 de 17h00 à 19h00,**
- **Mairie de Léaz le mercredi 13 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Mairie de Léaz le samedi 23 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Communauté de communes du Pays de Gex le vendredi 29 septembre 2017 de 14h00 à 16h00.**

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à la Communauté de communes du Pays de Gex ainsi qu'en mairie de Léaz. Il pourra également les adresser par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [modification2leaz@cc-pays-de-gex.fr](mailto:modification2leaz@cc-pays-de-gex.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de Léaz et au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex et peut être consulté, ainsi que le dossier d'enquête publique, sur le site internet de la Communauté de communes ([www.ccpq.fr](http://www.ccpq.fr)).

Le projet de la modification n° 2 du PLU de Léaz a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification n° 2 du PLU de Léaz sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Léaz, à la Communauté de communes du Pays de Gex et à la Sous-préfecture de Gex pour être, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le président,